



Échelle de Performance CO₂ (EPC) en France : tout savoir sur la version 4.0 !

L'Échelle de Performance CO₂ (EPC) est un référentiel certifiable unique et reconnu permettant de s'engager de manière structurée et efficace dans une démarche de décarbonation. Utilisé depuis 15 ans en Europe, il est déployé en France par plusieurs grands donneurs d'ordre depuis 2 ans, via l'insertion d'un EPC critère lors d'appel d'offre. **Plus d'une quarantaine d'organisations françaises se sont engagées à se faire certifier à date.**

Pourquoi un passage vers la version 4.0 ?

La version actuelle (3.1) arrive à ses limites, après 15 ans d'existence. Les marqueurs forts de l'EPC restent cependant identiques : même axes d'exigences, même scopes couverts, approche par paliers, principe d'amélioration continue... La version 4.0 apporte **cohérence et alignement avec le cadre européen (CSRD) et français (BEGES-R et méthodologie Bilan Carbone®)**. Certaines **exigences sont plus ambitieuses** (AEI, plan de transition climat) mais sont compensées par **d'autres assouplies** comme la réduction de la fréquence de production des publications externes (tous les ans vs tous les 6 mois).

Enfin, la version 4.0 est également **plus facilement intégrable avec d'autres certifications** (ISO 9001, ISO 14001, etc) grâce à sa nouvelle structure HLS.

Bref, une version **plus compréhensible, plus lisible, axée sur l'ambition et l'action !**

Quelles sont les équivalences entre les actuels niveaux et les futurs échelons ?

Les « niveaux » deviennent des « échelons » dans la nouvelle version, avec des équivalences associées :

Manuel 3.1	Manuel 4.0
Niveau 1 : consommations énergétiques (qualitatif)	Le niveau 1 disparaît
Niveau 2 : consommations énergétiques (quantitatif)	Le niveau 2 disparaît
Niveau 3 : scopes 1 et 2 + déplacements professionnels	→ Echelon 1 : scopes 1 et 2
Niveau 4 : scopes 1, 2 et 3	→ Echelon 2 : scopes 1, 2 et 3 + AEI (qualitatif)

Quand passer à la version 4.0 ?

- Les audits sur les deux versions sont possibles dès maintenant jusqu'au **14 janvier 2027**.
- A partir du 14 janvier 2027, les audits seront menés uniquement sur la version 4.0.
- Les cabinets d'audits vont se former en 2026 à la version 4.0 ; certains sont déjà prêts.

Puis-je m'engager directement sur la version 4.0 ?

Oui, c'est même recommandé ! Cela vous évite d'avoir à gérer deux versions à quelques mois d'intervalles. Les donneurs d'ordre accepteront les certificats et attestations v4.0 à niveaux équivalents.

Où trouver des informations et les outils pour m'accompagner vers la version 4.0 ?

- ✓ [Référentiel de l'Échelle de Performance CO₂ version 4.0 | Échelon 1](#)
- ✓ [Référentiel de l'Échelle de Performance CO₂ version 4.0 | Échelon 2](#)
- ✓ [Référentiel « contrat » version 4.0 \(aller directement à l'Annexe A.2\)](#)
- ✓ [Outil d'auto-diagnostic version 4.0 pour vous auto-évaluer sur l'EPC](#)
- ✓ [La FAQ dédiée version 4.0](#)
- ✓ [Tableau normatif des durées d'audit selon la version 4.0](#)



Webinaires d'information sur l'arrivée de la 4.0 : inscrivez-vous ici !

- **14 avril 14h**
- **23 avril 14h**
- **5 mai 14h30**



En cas de question :

Contactez l'équipe
EPC France : epc@asea.fr

